

E

La FNARS, la DRASS et la MIPES rééditent, cette année, l'opération « Une nuit donnée ». Il s'agit d'une enquête auprès des personnes hébergées en Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) ou de Réinsertion Sociale (CHRS) qui vise à mieux connaître leur profil à partir d'un questionnaire individuel. Afin d'obtenir de meilleurs résultats, la collecte s'effectuera en deux temps : l'enquête auprès des personnes hébergées en CHRS au cours de la dernière semaine de février, et celle auprès des usagers des CHU début avril.

D

Cette opération statistique présente un intérêt majeur : reproduite régulièrement, elle est devenue un outil d'observation partagé entre plusieurs acteurs. En juillet, une journée de restitution des résultats aux acteurs ayant participé à l'opération 2003 a été organisée. Concernant l'édition de 2004, des efforts seront fournis pour que chaque gestionnaire dispose de résultats relatifs à son centre, lui permettant ainsi d'avoir un retour d'informations personnalisées.

I

Cette opération doit être comprise également comme un moyen indispensable pour éclairer l'action publique. L'opération 2003 a permis des analyses sur diverses thématiques qui doivent être largement diffusées.

Il faut souhaiter qu'en 2004, cette opération de connaissance obtienne un meilleur taux de réponse qu'en 2003, et puisse ainsi servir à l'action publique.

T

Pour autant, cette enquête ne touche qu'une partie des publics exclus du logement. Le terme sans domicile revêt des situations très diverses. Il peut comprendre les publics qui refusent de fréquenter les centres, ceux qui habitent dans des squats, ceux qui sont orientés et logent dans des hôtels, ceux qui sont dans des logements insalubres, ceux qui sont hébergés chez des proches (famille, amis).

O

Certes, la statistique classique, au travers des enquêtes ou du recensement, permet de connaître certaines situations mais elle reste peu adaptée à saisir ces publics. Ceux-ci seront donc souvent « exclus de la statistique ». C'est pourquoi en 2001, l'INSEE avait réalisé une enquête auprès des personnes fréquentant les lieux d'hébergement et les centres de restauration collective. A défaut de pouvoir reproduire une telle opération lourde et coûteuse, il serait nécessaire d'améliorer la connaissance par d'autres opérations plus ponctuelles : par exemple, mieux connaître les personnes fréquentant les Espaces Solidarité Insertion ou encore celles hébergées à l'hôtel...

## Les jeunes Franciliens sur le marché du travail : des disparités d'insertion conjuguées à des disparités sociales

Rapport du CESR sur l'insertion des jeunes en novembre 2003

500 000 jeunes Franciliens fréquentent chaque année lycées et CFA, dont plus de 100 000 se présentent au baccalauréat. Le taux de scolarisation des 16-19 ans est de 84,6% (83,7% en France métropolitaine), celui des 20-24 ans est de 40,1% (34,9% en France métropolitaine).

Cette massification de l'enseignement s'accompagne de phénomènes qui peuvent à terme être préjudiciables, et ajouter à l'inadéquation des qualifications souhaitées par les entreprises. Elle a également révélé avec plus d'acuité certaines difficultés : les retards scolaires touchent encore plus d'un jeune sur dix en troisième. Si l'objectif de la loi d'orientation, assurer à tous une qualification minimale, est en grande partie atteint, il reste cependant un noyau dur incompressible de 9% (7,8% en France) qui sort du système éducatif sans qualification, soit 12 000 à 15 000 jeunes par an auxquels s'ajoutent ceux qui sortent des collèges, lycées ou CFA sans aucun diplôme (25 à 30 000).

La proportion des 15-24 ans à entrer sur le marché du travail est plus importante en Ile-de-France (17,9%) qu'en France entière (15,9%). Globalement, ils sont plus diplômés mais il existe un déséquilibre régional : ceux qui n'ont aucun diplôme sont plus nombreux en Seine-Saint-Denis (24,5%) et Val-d'Oise (18,4%) qu'à Paris (13%) et dans les Hauts-de-Seine (13,5%). Par ailleurs, les filles sont plus diplômées : 58% ont le baccalauréat contre 39% de garçons.

Les premiers emplois qu'occupent les jeunes sont souvent des contrats en alternance (87 000 Franciliens de moins de 26 ans en 1999), des contrats aidés (11 200 Franciliens de moins de 25 ans en 1999) mais aussi des contrats à durée déterminée (21% des 20-21 ans - 14% des 24-25 ans). Ils travaillent de plus en plus à temps partiel (21% en 2002), choix qui leur est le plus souvent imposé puisque 45% d'entre eux aspirent à travailler davantage.

82 000 moins de 25 ans représentaient, en 1999, 22,7% des demandeurs d'emploi franciliens. Ils sont majoritairement peu ou pas diplômés, dans une proportion qui varie au niveau du territoire : plus importante en grande couronne et en Seine-Saint-Denis. Enfin, le chômage de longue durée ne les épargne pas, un tiers d'entre eux connaissent le chômage depuis plus d'un an.

Les variations de la conjoncture économique ont, bien sûr, un effet sur l'insertion des jeunes, mais la reprise creuse l'écart et ne favorise que les diplômés. Si le diplôme influe sur l'insertion, l'entreprise recherche aussi un certain professionnalisme de la part du jeune au moment de l'embauche. Cette exigence implique de développer les périodes de stages en entreprise durant la formation.

Les jeunes les plus en difficulté en matière d'accès à l'emploi ont généralement eu des parcours scolaires chaotiques (40% des CAP ou BEP avaient déjà une à plusieurs années de retard à l'entrée en sixième). Leur milieu familial est aussi un handicap : 7% des non-diplômés ont un père au chômage, d'où un accès à l'emploi retardé ou précaire. A peine plus d'un tiers des jeunes d'origine modeste s'insère rapidement et durablement dans l'emploi, 23% des non qualifiés attendent plus d'un an avant de trouver leur premier emploi et près des 2/3 accèdent à leur premier emploi sur la base d'un contrat temporaire. Enfin, plus que les autres ils connaissent des périodes de chômage et d'inactivité. Dans un contexte d'élévation générale du niveau de formation et de complexification du système du travail, ils restent les plus fragiles et les moins préparés. Le risque est grand pour eux d'être marginalisés, voire même évincés du monde du travail et, à terme, de se trouver en situation d'exclusion. C'est pourquoi le Conseil économique et social d'Ile-de-France a consacré un important rapport à ces jeunes issus du système scolaire sans

qualification, faisant des propositions en direction du Conseil régional et de l'Etat.

*Rapport disponible gratuitement au 01 53 85 66 25*

*ou téléchargeable sur : [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)*

## DES CHIFFRES A LA LOUPE

### Les Sans-abri et les minima sociaux

Les SDF, sans-abri, sans-logis, quel que soit le terme retenu, sont de mieux en mieux connus. Une enquête de l'INSEE a porté début 2001 sur les sans-domicile usagers des services d'hébergement et de restauration gratuite proposés aux plus démunis. Les données contiennent des informations sur les démarches des sans-domicile auprès des caisses d'Allocations familiales (CAF) et sur les prestations sociales et familiales qu'ils perçoivent.

La moitié des sans-domicile usagers des services d'aide sont allocataires d'une CAF. Parmi ces allocataires, la moitié perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI), 13 % l'allocation de parent isolé (API), 17 % l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Plus du quart des sans-domicile allocataires touchent également des prestations familiales. Si les isolés sans enfant sont majoritaires, dans plus de trois cas sur dix les sans-domicile allocataires vivent dans une famille avec des enfants.

Une étude de la DREES évalue le non-recours aux prestations pour les personnes sans domicile entre 5 et 15 %.

*L'e-ssentiel* n°20 - décembre 2003 - [Un sans domicile fixe sur deux est allocataire d'une CAF](#)

*Études et résultats* n° 277 - décembre 2003 - [Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds](#)

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er277.pdf>

## ECHO

### De File en Fils, bulletin santé mentale / précarité du Val de Marne

Retrouver le fil, lier, relier, rattacher, on pourrait à l'infini filer (...), telle est la métaphore autour du projet qui réunit une petite équipe pluriprofessionnelle et pluriinstitutionnelle du Val-de-Marne. Il s'agit de réaliser un bulletin qui soit un lieu de présentation, d'expression, de débat, autour d'une question qui traverse les préoccupations des travailleurs sociaux, des soignants et des administratifs de l'ensemble du champ sanitaire et social : la souffrance psychique liée à

l'exclusion sociale et l'accès aux soins en santé mentale des personnes précarisées.

La DDASS du Val-de-Marne, chargée de la mise en œuvre de la lutte contre l'exclusion, travaille depuis plusieurs années avec ses partenaires, services du Conseil Général, communes, établissements hospitaliers, associations, pour ouvrir aux plus démunis l'accès à la prévention et aux soins.

Ce que ces années de travail ont le plus sûrement appris, c'est d'abord que donner aux exclus les moyens de s'occuper de leur santé, c'est renouer le fil fragile qui les relie au corps social.

Parallèlement, pour ceux que la maladie mentale et les hospitalisations psychiatriques ont relégués hors du monde des « inclus », aider à restaurer l'accès au logement et à l'insertion constitue également un retour vers le lien social.

Pour ces personnes et leurs proches, la difficulté essentielle — et c'est une bonne part ce qui constitue l'exclusion —, c'est de s'y retrouver dans la multiplicité des dispositifs sociaux et de soins que notre pays a développé, de se plier à nos fonctionnements institutionnels, d'être ici patient, là ayant droit et ailleurs demandeur d'hébergement ou de logement.

Mais pour les soignants et les travailleurs sociaux des différents services qui ont la charge de ces publics, c'est aussi une gageure de faire le lien entre eux, pour assurer l'accès de leurs usagers aux services de droit commun.

S'agissant des soins en psychiatrie, ils souffrent de plus de la stigmatisation et de la crainte associées à la maladie mentale et à ses lieux de soins, doublées d'une « crise » de l'institution psychiatrique qui brouille la visibilité du travail de soins.

Travailleurs sociaux et soignants commencent à bien savoir que l'accompagnement de ces personnes ne peut se faire que dans le lien, le travail à plusieurs, dans « l'aller vers » les autres professionnels d'abord, et ensuite les usagers qui n'arrivent pas jusqu'à eux.

C'est ce véritable changement de paradigme que « De file en fils » souhaite entraîner et soutenir.

*De File en Fils est gratuit, à parution semestrielle. Sa version PDF peut être commandée aux adresses suivantes : [gael.cocault@sante.gouv.fr](mailto:gael.cocault@sante.gouv.fr) et [annie.cadenel@sante.gouv.fr](mailto:annie.cadenel@sante.gouv.fr)*

"L'ÉPICERIE SOCIALE : UN OUTIL D'INSERTION"

Une Etude sur les épiceries sociales en Essonne a été conduite conjointement par la CAF et le Conseil Général de juin 2002 à juin 2003.

Cette enquête auprès de 12 épiceries sociales ouvertes au public en 2001 amène à mieux appréhender le fonctionnement de ces structures et leur rôle dans la lutte contre les exclusions (les

épiceries sociales sont actuellement au nombre de 14 en Essonne, les premières ayant été créées en 1994).

L'observation a porté sur l'organisation des épiceries sociales, la pratique des intervenants quant à l'accompagnement social, les relations avec les partenaires et le point de vue des bénéficiaires.

Si les épiceries sociales ont toutes comme objectif d'associer à la vente de denrées alimentaires à bas prix, une démarche d'accompagnement social, elles présentent pourtant de grandes différences entre elles.

On observe deux pratiques de l'accompagnement social selon les épiceries. Les unes privilégient les échanges et la valorisation des savoir-faire des bénéficiaires, les autres mettent plutôt l'accent sur les apports pédagogiques des intervenants aux bénéficiaires.

Le fonctionnement des épiceries varie plus en fonction de la place donnée aux partenaires et aux bénéficiaires, qu'en fonction des moyens très variables de chaque structure.

La participation des bénéficiaires, bien qu'elle soit énoncée comme objectif dans de nombreuses structures, semble difficile à mettre en œuvre. L'organisation de la plupart des épiceries ne semble pas avoir intégré cet objectif et de nombreux bénévoles ne semblent pas la souhaiter.

Les bénéficiaires, majoritairement en situation de pauvreté persistante, se montrent peu informés sur le fonctionnement de la structure qu'ils fréquentent et souhaiteraient davantage y participer. Par contre, ils apprécient la qualité de l'accueil et de l'écoute ainsi que les rencontres. Les liens sociaux expérimentés à l'épicerie sociale favorisent l'accès à d'autres équipements. En ce sens, l'épicerie sociale est un lieu relais.

*Rapport disponible auprès de la CAF et du Conseil Général de l'Essonne*

*Observatoire social de la CAF : Mme Annick GILLET : 01 60 91 19 07*

*Observatoire social du Conseil Général : Mme Chantal MONNIN : 01 60 91 33 49*

MIPES - ACTUALITES

® Accès aux droits : la prise en charge de l'urgence

Si le thème de l'accès aux droits a toujours fait partie intégrante des problématiques de la MIPES, il recouvre aujourd'hui une double actualité :

La Mission termine actuellement un travail sur l'effectivité du dispositif des Commissions d'Action Sociale d'Urgence (CASU) sur les

départements franciliens. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « Accès aux droits », mis en place par la MIPES en octobre 2002. Ce groupe s'est attaché, dans un premier temps, à synthétiser différents travaux portant sur les difficultés d'accès aux droits des usagers dans leur rapport avec les institutions sociales. Cette synthèse est disponible sur les sites Internet de la MIPES.

Pour compléter cette approche sur les difficultés d'accès aux droits, le groupe s'est penché sur l'analyse, au niveau régional, de l'effectivité des dispositifs créés dans le cadre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Le champ étant vaste, il a été choisi de débiter l'observation sur le dispositif des CASU.

Ce travail a consisté, sur chaque département, à s'entretenir avec les partenaires participant au dispositif pour recueillir leur point de vue sur le fonctionnement, les atouts et les limites des CASU, ainsi que sur les modalités de coordination avec les autres dispositifs d'attribution d'aides financières.

Cinq ans après la promulgation de la loi de lutte contre les exclusions, tous les départements disposent d'une CASU, du moins officiellement, par la signature d'une convention, ou d'un arrêté, portant création de cette instance départementale. Mais chaque département observe des disparités dans l'objectif, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la CASU.

Quand bien même la coordination de l'attribution des aides financières est effective, et contrairement à son intitulé, la CASU ne peut véritablement traiter des aides d'urgence. L'instruction des demandes et les procédures de décision, bien que simplifiées, nécessitent un minimum de délais, qui restent incompressibles. Cette limite oblige à la mise en place, sur le terrain, de coordinations parallèles rassemblant un nombre plus restreint de financeurs mais traitant les aides dans des délais beaucoup plus courts.

Le travail entrepris sur les CASU, et plus particulièrement la conclusion évoquée ci-dessus, a initié l'organisation, le 19 décembre dernier, d'une rencontre MIPES « Etudes et Recherches » sur le thème « l'urgence dans l'action sociale ». Cette problématique a déjà fait l'objet de nombreux articles, ouvrages et colloques. A la MIPES, nous avons choisi d'aborder ce thème sous un angle spécifique : les conséquences du développement de l'urgence sur l'organisation de l'activité des structures de première ligne en réponse à l'urgence (CCAS, Conseils Généraux, associations) et sur l'évolution des compétences des différents types de professionnels en contact avec les populations.

Le Secours populaire du Val-d'Oise a ainsi témoigné de la nécessaire adaptation de ces structures avec la création de permanences d'accueil et de l'évolution de la prise en charge bénévole vers un accompagnement global des personnes.

Le service social départemental de Seine-Saint-Denis a évoqué la nécessité de décrypter le degré d'urgence et pour cela de disposer d'un espace d'accueil favorisant le contact avec les populations en prise à l'urgence. Dans les circonscriptions d'action sociale, l'accueil se veut généraliste mais les professionnels se questionnent sur le besoin de sélectionner les publics face à l'accroissement des demandes de prise en charge.

Le CCAS de Gentilly a présenté le positionnement des agents d'accueil dont il faut coordonner l'activité avec celle des travailleurs sociaux. La mise en place de réseaux locaux, avec objectif la mutualisation des moyens, peut être envisagée comme une réponse coordonnée à l'urgence.

En introduction de la rencontre, nous avons demandé à Pierre Vidal-Naquet, chercheur au CERPE à Lyon, de replacer la problématique de l'urgence dans le champ des politiques sociales.

Depuis plusieurs années, l'urgence sociale se développe considérablement et s'inscrit comme une nouvelle modalité de prise en charge de la pauvreté. Ce mode d'intervention est, en effet, nécessaire lorsque des personnes sont exposées à des menaces vitales ou à des situations d'extrême souffrance.

Pour autant, on peut se demander quels sont les effets de ce type d'intervention sur les populations exclues. M. Vidal-Naquet évoque une certaine impuissance du système social à prendre en charge ces personnes et le manque de volonté pour leur offrir une passerelle vers l'insertion.

*Le rapport sur les CASU, qui reprendra une synthèse de l'observation régionale, ainsi qu'une présentation plus détaillée de la situation de chaque département, et le compte rendu de la rencontre sur l'urgence sociale sont en cours de finalisation.*

## © Mesure de la pauvreté en Ile-de-France

La MIPES IDF a demandé à l'INSEE une exploitation spécifique de l'enquête « Budgets des ménages » sur l'Ile-de-France.

Ainsi, en 2000, en Ile-de-France, plus d'un ménage sur vingt vivait avec moins de 594 € par mois de revenu par unité de consommation, soit en dessous du seuil de pauvreté national. Cette proportion varie de 5 à 17 % selon le concept retenu pour estimer le seuil de pauvreté national. Quel que soit le mode de calcul, les familles monoparentales et les plus jeunes ménages restent les plus concernés.

*Insee Île-de-France à la page n°228 - octobre 2003 - [Une mesure de la pauvreté en Île-de-France en 2000](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/docs/alapage228.pdf) par Corinne Martinez*  
[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/idf/rfc/docs/alapage228.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/docs/alapage228.pdf)

#### Ⓢ Les comptes rendus des dernières rencontres de la MIPES

Ces comptes rendus sont disponibles sur les sites internet de la Mission ou sur simple demande auprès du secrétariat.

Il s'agit des rencontres :

- sur les sans-domicile en mai 2003,
- sur le non-recours en juin,
- sur santé mentale et précarité en novembre,
- sur la prévention des expulsions en octobre.

#### Ⓢ LE RECUEIL DES ETUDES : UN PARTENARIAT AVEC LE CARIF

La MIPES et le CARIF ont entrepris d'unir leurs efforts pour mieux prendre en compte l'ensemble des travaux d'études et les rendre accessibles à un public large.

En effet, de nombreux travaux d'études et de recherche sur les questions de pauvreté, précarité existent mais restent souvent très « confidentiels », ce qui est dommage.

Aussi la MIPES a entrepris un travail de rassemblement d'études auprès des diverses institutions (services de l'Etat, Conseils généraux, associations...). Elle souhaite les rendre accessibles à un public large au travers de fiches permettant d'en connaître l'objet, l'auteur, les résultats et méthodes utilisées et indiquant à qui s'adresser pour en savoir plus ou y accéder.

Le CARIF, ayant développé déjà une base de données et des outils de diffusion, a accepté de développer un partenariat avec la MIPES.

Aussi, dans un premier temps, les études rassemblées par la MIPES alimenteront la base de données du CARIF, qui est accessible sous internet :

<http://www.carif.asso.fr/ressources/enquetes/emp17.html>

Nous souhaitons que cette initiative incite les uns et les autres à alimenter régulièrement cette base. Dans un second temps, la grille de collecte des éléments d'études sera améliorée et les rubriques développées pour mieux adapter l'outil actuel à cette finalité.

#### PUBLICATIONS ET ETUDES

✓ Une première exploitation de l'**Enquête Nationale Logement** fait apparaître qu'en Ile-de-France, comme en province, la part des propriétaires de leur logement augmente régulièrement depuis 30 ans. L'accession à la

propriété s'est beaucoup développée dans les dernières années. Près de la moitié des locataires est logée en HLM. Malgré le développement des aides, le poids des dépenses de logement augmente, surtout pour les ménages les plus pauvres.

*Insee Île-de-France à la page n°230 - novembre-décembre 2003 - [Le logement : une dépense importante pour les ménages franciliens modestes](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/docs/alapage230.pdf) par Laure Omalek*  
[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/idf/rfc/docs/alapage230.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/docs/alapage230.pdf)

✓ Les zones urbaines sensibles d'Ile-de-France concentrent un dixième du parc de logement et un quart des logements sociaux. Restée stable dans les années 90, l'offre sociale dans ces quartiers se caractérise par assez peu de grands logements et plus de logements inoccupés. En revanche, la mobilité n'y est pas plus forte qu'ailleurs. Les ZUS situées au centre de la région offrent nettement moins de grands logements que celles qui se trouvent en périphérie.

Un logement sur quatre est en ZUS *Insee Île-de-France à la page n°229 - novembre-décembre 2003 - [Un logement social sur quatre est situé en ZUS](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/docs/alapage229.pdf) par Virginie Andrieux (Insee) et Isabelle Wernert (DREIF)*

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/idf/rfc/docs/alapage229.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/docs/alapage229.pdf)

✓ *Bref n° 202 - novembre 2003 - [Les jeunes sans qualification. Un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers.](http://www.cereq.fr/cereq/b202.pdf)*

<http://www.cereq.fr/cereq/b202.pdf>

✓ *L'essentiel n°21 - janvier 2004 - [RMI : ancienneté dans le dispositif et cumul avec une activité rémunérée](http://www.credes.fr/Publications/Bulletins/QuestEco/pdf/qesnum74.pdf)*

✓ CREDES deux études sur l'accès et la consommation de soins :

- L'impact de la couverture maladie universelle complémentaire sur les consommations de soins *Michel Grignon, Marc Perronnin*

<http://www.credes.fr/Publications/Bulletins/QuestEco/pdf/qesnum74.pdf>

- L'état de santé des bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2002 *Philippe Le Fur, Marc Perronnin*

<http://www.credes.fr/Publications/Bulletins/QuestEco/pdf/qesnum76.pdf>

✓ Rapport du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées ; 2003, 95 pages

Qu'elles soient en situation de handicap ou défavorisées en raison de difficultés sociales ou financières, le nombre des personnes qui ne parviennent pas à accéder à des conditions décentes de logement est considérable. Le vieillissement de la population, la précarité de

l'emploi et l'insuffisance persistante de la production de logements ne peuvent que le faire croître. A la suite de son rapport précédent, le Haut comité développe sa réflexion sur "un droit au logement opposable" qui donnerait à la collectivité, non plus une simple obligation de moyens, mais une obligation de résultat. Il revient également sur les difficultés de logement que rencontrent les personnes handicapées en abordant les difficultés et limites auxquelles se heurtent les dispositifs actuellement mis en oeuvre.

<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/brp/notices/034000717.shtml>

#### MANIFESTATIONS

Conférences du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV)  
Paris : du 22 janvier au 10 juin 2004  
Casnav, 94, avenue Gambetta, 75984 Paris Cedex 19

Tél. : 01 44 62 39 91

[marie-gabrielle.philipp@ac-paris.fr](mailto:marie-gabrielle.philipp@ac-paris.fr)

Le CASNAV de Paris organise un cycle de conférences mensuelles sur le thème des migrations, les jeudi soir de 18 heures à 19 h 30. Au programme : 12 février 2004 : L'immigration chinoise en France ; 18 mars 2004 : Trajectoires migratoires et installations des Sri-Lankais en France ; 8 avril 2004 : Les obstacles institutionnels à la scolarisation des primo-arrivants ; 13 mai 2004 : La scolarisation des élèves chinois en France ; 10 juin 2004 : Les circulations migratoires roumaines.

#### Colloque

Le CERC, la CNAF, la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (DEP, Ministère de l'Education nationale) et la DREES (Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité) organisent à Paris, le 1er avril 2004, un colloque scientifique sur "Le devenir des enfants de familles défavorisées en France".

Vous trouverez la présentation du colloque, le programme et le formulaire d'inscription sur le site du CERC : [www.cerc.gouv.fr](http://www.cerc.gouv.fr) à la rubrique "Rencontres".

Ce bulletin est aussi le vôtre. Merci de nous faire parvenir des informations ou articles faisant part de vos expériences ou initiatives.

Merci d'avance

#### AGENDA DES PARTENAIRES DU RESEAU :

✓ Le Réseau multidisciplinaire de recherche en santé publique, « Santé, Inégalités, Ruptures Sociales en Ile-de-France » - SIRS IdE, organise des séminaires, ayant pour but de créer des dynamiques à partir d'interrogations partagées entre chercheurs, professionnels de santé, associatifs et décideurs.

Les thèmes des prochaines rencontres seront :

- le 12 février 2004 : La Prévention en France
- le 18 mars : L'écoute
- le 29 avril : Handicap et santé

Ces rencontres ont lieu les jeudis, de 17h30 à 19h30 à l'Institut des Cordeliers, Bâtiment J, salle J17, 2ème étage, au 15 rue des Ecoles de Médecine, Paris 6<sup>ème</sup>.

Pour en savoir plus :

<http://www.b3e.jussieu.fr/sirs/programmedesseminaires.htm>

✓ L'Equipe d'Appui Santé Mentale et Exclusion Sociale du Centre hospitalier Sainte-Anne organise des forums thématiques de discussion ayant pour objectif l'échange d'expériences et de pratiques pour développer le travail en réseau et ainsi décloisonner le sanitaire et le social.

Les prochains forums auront pour thèmes :

- " Pénalisation de l'errance ", le 11 février 2004 de 9h30 à 12h Centre hospitalier Sainte-Anne, amphithéâtre Raymond Garcin, 1, rue Cabanis, Paris 14<sup>ème</sup>.

- " Prostitution : un choix par défaut ", le 17 mars de 9h30 à 12h, Centre hospitalier Sainte-Anne, amphithéâtre Raymond Garcin, 1, rue Cabanis, Paris 14<sup>ème</sup>.

- " La souffrance post-traumatique des demandeurs d'asile ", le 7 avril de 9h30 à 12h, amphithéâtre Raymond Garcin, voir adresse ci-dessus.

Pour en savoir plus : 01 45 65 87 95

#### AGENDA DE LA MIPES :

La MIPES réunit un groupe de travail et de réflexion sur l'Analyse des besoins sociaux le vendredi 19 mars matin. Les personnes qui sont intéressées d'y participer ou de faire part de leurs expériences peuvent entrer en contact avec la MIPES.

✓ Les rencontres « Etudes et Recherches »

Ces rencontres ont pour objectif d'apporter un double regard sur une thématique en croisant restitutions de travaux de recherches, en cours ou aboutis, et pratiques de terrain.

Les prochaines séances auront lieu :

En projet : -Géographie économique et sociale de l'Ile-de-France, le 8 avril 2004 après-midi

- Situations de ruptures de logement, le 14 mai 2004

- Les travailleurs pauvres, le 11 juin 2004

Ces rencontres ont lieu le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 (sauf celle du jeudi 8 avril après-midi), salle Delouvrier au Conseil Régional - 35, boulevard des Invalides - PARIS 7<sup>ème</sup>.